



DIRECTION GÉNÉRALE

LE CHEF DE DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE ET DURABILITÉ

COMMUNIQUÉ N°0027/2026

À L'ATTENTION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE LA FILIÈRE HÉVÉA

Le Conseil Hévée-Palmier à huile-Coco dispose de stocks de fongicide pour la lutte contre le fomès. Il invite par conséquent les Coopératives intéressées ayant une expérience en matière de lutte contre le fomès à manifester leur intérêt et à soumettre leur projet de lutte contre cette maladie.

Peuvent s'inscrire, toutes les Sociétés Coopératives de producteurs de la filière Hévée, légalement constituées et installées en Côte d'Ivoire.

Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs dossiers de candidatures, sous plis fermé avec la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt pour la sélection de Sociétés Coopératives dans la filière Hévée pour la lutte contre le fomès** » au plus tard le **mercredi 08 juillet 2026 à 16h00**, délai de rigueur auprès du Service Passation des Marchés, sis au 4^{ème} étage de l'immeuble Caistab, Abidjan, Plateau.

Le dossier de candidature devra comporter la liste des documents suivants :

- le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) ;
- les Procès-Verbaux des Assemblées Générales Ordinaires des années 2023, 2024 et 2025 ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- la copie de la Carte Nationale d'Identité du Représentant légal ;
- l'attestation de régularité fiscale à jour ;
- l'attestation CNPS à jour ;
- un projet détaillé de lutte contre le fomès avec mention de la superficie à traiter et la liste des bénéficiaires effectifs ;
- la liste des projets de lutte contre le fomès déjà réalisés.

Pour plus d'informations, veuillez appeler le numéro de téléphone suivant : **07 09 28 52 17**

Fait à Abidjan, le 23 juin 2026

